



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 24	<b>Séance du 24 juin 2024</b>
Date de la convocation : 18 juin 2024	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Pouvoirs :**

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à M. Pierre JUNQUA  
M. Didier LIZORET à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
Mme Fabienne MOREL à Mme Isabelle GERME  
Mme Claude FRÉMIN à M. MZARI-ROSSI.

### **Absent excusé :**

M. Florent ANDRÉ.

### **Secrétaire :**

Madame Isabelle GERME, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 mai 2024, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de la commission de la culture du 22 mai 2024**

*Madame Levillain donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :*

### **Saison culturelle 2024-2025**

*Dans la continuité des trois dernières années, et s'inscrivant pleinement dans les axes du Projet Culturel Cormellois, il est proposé de travailler sur une programmation annuelle "Cormelles Culturelle" 2024-2025 liant :*

- *Spectacles, stages et expositions organisés par la Commune (dont ceux de la médiathèque)*
- *Projets portés par des partenaires sur notre territoire (associations, structures culturelles environnantes, etc.)*
- *Sorties dans les établissements culturels situés aux alentours (Sablier, Théâtre de la Renaissance, etc.)*

**Les premiers éléments proposés pour le programme de la saison culturelle sont les suivants :**

1. *Du 12 ou 19 août au 7 septembre 2024 : Résidence de l'artiste plasticien Evan Schoepflin pour un projet participatif dans l'espace public, sous réserve du soutien de la DRAC dans le cadre du dispositif "Soudain l'été prochain".*
2. *Les 13 et 14 septembre 2024, deuxième édition du Festival du Bout du Bois : Concerts de musiques actuelles à la Clairière du Bois, projet porté par l'association Inguz production.*
3. *Le 21 septembre 2024, journées du patrimoine et du matrimoine : concert du chœur de femmes de Musique en Plaine à l'église de Cormelles le Royal.*
4. *Une visite guidée de la Commune, à programmer un samedi, idéalement à l'occasion des journées du patrimoine si le guide est disponible.*
5. *Samedi 28 septembre ou samedi 5 octobre : promenade-atelier en vélo, croquis et collectes d'images avec Amélie Asturias.*

6. Du 14 octobre au 9 novembre 2024 : exposition autour du cinéma d'animation à la médiathèque, accompagnée d'ateliers à l'adresse de l'accueil de loisirs.
7. Du 21 au 23 octobre 2024 : stage de danses afro parents-enfants avec Chloé Robidoux.
8. En novembre : rencontre avec un auteur à la médiathèque, dans le cadre du festival les Boréales.
9. Dès novembre : Ateliers "chauffe-citron" à la médiathèque.
10. Dimanche 17 novembre, 16h à l'Orée du Bois : Mini-concert de l'Orchestre de Caen, autour du Jazz West Coast.
11. Décembre : spectacle de Noël à la médiathèque.
12. Samedi 22 décembre : Noël des enfants de la Commune : ciné-concert The Bear.
13. Février et juin, à la médiathèque et au parc : expositions de l'artiste JIDAU.
14. 15 au 22 mars 2025 : programmations culturelles dans le cadre de la semaine de la petite enfance.
15. Avril : projet « Cabanes et autres regards sur l'espace public », en cours de construction avec le Pavillon, à Caen, et les équipes jeunesse.
16. Mai, Juin, juillet : Exposition dans la ville.
17. Mai : Accueil du spectacle jeune public de la compagnie du Phoenix, L'arbre boit.
18. Vendredis 6, 13 et 27 juin : Les Beaux Jours;
19. Samedi 21 juin : Fête de la musique.

**D'autres pistes vont être explorées et vont venir enrichir cette programmation :**

- Les partenariats avec la Comédie de Caen, le Sablier et la Renaissance seront reconduits, et la programmation du Théâtre de Caen étudiée. La programmation de ces structures partenaires sera dévoilée au mois de juin, et deux spectacles par partenaires retenus pour Cormelles Culturelle;
- Recensement des projets culturels des associations, notamment ceux du club photo-vidéo.
- Actions culturelles prévues dans le cadre du projet « Etre parents ensemble à Cormelles le Royal », sous réserve du soutien de la CAF;
- Propositions faites par le SIVOM des Trois Vallées.
- Spectacles repérés lors du festival Viva Cité : "Métamortem · Cérémonie mortelle", "Friterie mon ami·e", " ; Nous (,) Autres ! " pouvant faire l'objet d'un accueil en résidence en lien avec des adultes en situation de handicap.

- La suite du projet autour de la vie de Molière, sous réserve de faisabilité financière.
- Un partenariat envisagé dans le cadre du Millénaire de la ville de Caen (Théâtre de Tréteaux au Cinéma en plein air)

A cette programmation s'ajoutent des projets en direction des publics scolaires (Siméon, Siméone), de l'accueil de loisirs (sortie au Sablier), du Local Jeunes (notamment sur les Beaux Jours).

En outre, afin de favoriser la proximité, répondre à l'absence d'offre d'hôtellerie à Cormelles le Royal et de réduire les coûts, il est envisagé de tester une démarche d'hébergement chez l'habitant.

## **Compte rendu de la commission de l'environnement et du développement durable du 28 mai 2024 et du 13 juin 2024**

Monsieur Rose donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

### **Commission du 28 mai 2024**

#### **Bilan de la Semaine du Développement Durable 2024 :**

La semaine du développement durable s'est déroulée du 21 au 25 mai 2024

#### **1) Volet enfants**

Comme chaque année, les enfants cormellois ont participé à la semaine du développement durable avec leur école et avec les structures jeunesse.

Dans les écoles, toutes les classes maternelles et élémentaires (389 enfants) ont participé aux **mini-olympiades des déchets**.

Les classes de maternelle des Verts Prés et le CP de l'école de la Vallée se sont rendus le mardi 21 mai à la halle des Sports pour cause de mauvais temps. Les jeux étaient organisés par le service animation de la Commune.

Toutes les classes du CE1 au CM2 des deux écoles ont participé le jeudi 23 mai au Stade aux olympiades organisées cette fois-ci par le SYVEDAC.

Enfin, les classes de maternelle et le CP de l'école des Drakkars ont participé le vendredi 24 mai au Stade aux jeux organisés par le service animation.

A l'issue de ces olympiades, un défi a été proposé aux élèves de préparer un **pique-nique «zéro-déchet»** à partager à l'issue des épreuves. Toutes les classes ont joué le jeu.

Pour information le jeudi midi, les déchets ont été pesés :

Les drakkars ont mis dans la poubelle jaune 1 486 g et dans la poubelle noire 348 g

L'école de la Vallée a mis dans la poubelle jaune 2 688 g et dans la poubelle noire 1 018 g.

Cela représente un peu moins de 28 g par enfant.

Toutes les classes élémentaires (243 enfants) ont également assisté à un **spectacle offert par le SYVEDAC** le 22 mai « L'incroyable musée de la dynastie poubelle » de M. Charly. Il s'agissait d'un spectacle musical et déjanté sur la promotion du sans déchet, du réemploi, du compostage, du tri et du recyclage...

Dans le cadre du partenariat avec le SYVEDAC, les **classes élémentaires de la Commune** (243 enfants) ont également pu, au cours de l'année visiter l'UVE de Colombelles, être sensibilisées au gaspillage alimentaire, au compostage et aux consignes de tri. Elles ont également pour certaines d'entre-elles participé à un atelier «Rivages propres» proposé par le CPIE de la Vallée de l'Orne ou à une formation Pique-nique «zéro-déchet» présentée par la Coop 5 pour 100... Les **classes maternelles** (146 enfants) ont réalisé des ateliers artistiques à partir de matériaux de récupération encadrés par une plasticienne spécialisée.

Enfin, les enfants qui mangent à la cantine ont pu bénéficier tout au long de l'année d'activités sur le temps du midi sur le thème des déchets. Proposées par les animateurs du temps méridien, ces activités ont lieu dans le cadre du **PAPP (Projet d'Actions Pédagogiques Pluriannuel)**. Il a pour vocation à organiser des actions pédagogiques en matière de développement durable dans les différentes structures : écoles, temps périscolaires, accueil de loisirs, et éventuellement associations, pour les enfants de CP au CM2 de Cormelles le Royal.

## **2) Volet adultes**

### **Mardi 21 mai**

La médiathèque a proposé une animation « Vide ta bibli' » en fin d'après-midi. Il s'agissait d'un troc de livres. 3 Cormellois ont apporté une trentaine de livres.

Les Cormellois ont pu également participer au vernissage de l'exposition « Serial Trieurs » qui s'est déroulée à la médiathèque du 21 au 31 mai avec vernissage et présence d'un ambassadeur du tri : 8 Cormellois étaient présents. Cette exposition de photographies présentait de façon ludique des trieurs qui ont tout osé. Les membres de la Commission ont trouvé l'exposition visuellement intéressante.

### **Mercredi 22 mai**

Une visite de l'Usine de Valorisation Energétique de Colombelles était proposée : 7 Cormellois ont participé. La visite était organisée avec le concours du CPIE. La visite a été un peu « expéditive » d'après M. LIZORET.

### **Judi 23 mai**

M. LIZORET a accompagné 8 Cormellois à la visite de la déchèterie de Colombelles. Cette nouvelle déchèterie a une nouvelle procédure de dépôt de déchets. Elle est ouverte à des familles de produits différents (jouets, objets jardinage, bricolage...) et a un local de réemploi qui est géré par Caen la mer et la Coop 5 pour Cent.

### **Vendredi 24 mai**

Une présentation du service déchets et des bons gestes de tri était organisée à la mairie par les services de Caen la mer : 7 personnes étaient présentes. L'intervention était très intéressante et les échanges ont été riches.

### **Samedi 25 mai**

L'après-midi développement durable et déchets s'est déroulé le samedi 25 mai au Champ de Foire. 20 stands de partenaires étaient installés.

Étaient présents :

- L'APAJH qui a vendu des objets, plantes, arbustes
- L'eau du bassin Caennais pour promouvoir l'eau distribuée dans la Commune
- La générale Marabille pour réparer les petits appareils électroménagers et électroniques
- FNE Normandie qui proposait des jeux autour de l'éco-consommation et les déchets
- La Chiffo qui revendait des accessoires et habits de seconde main

- La maison de l'Habitat pour les économies d'énergies
- Biomasse Normandie pour une information sur les panneaux solaires
- SYVEDAC pour des informations sur les déchets et le tri
- Club Mouche pour promouvoir leur activité de pêche
- GONM pour la protection des oiseaux
- La Dame Blanche pour promouvoir leur activité de sauvegarde de la faune sauvage et de leur parc animalier
- GMN pour la protection des mammifères et notamment le programme Piqu'en Ville (7 Cormellois se sont inscrits à cette occasion)
- AMAP pour promouvoir leur association d'achat de paniers de légumes bio et locaux
- Troc boutures pour échanger entre Cormellois des plantes et arbustes
- Local Jeunes pour un atelier de fabrication de fleurs en papier
- La mairie pour la distribution des sacs de compost et des renseignements
- La Coop 5 pour Cent pour gérer l'apport volontaires des D3E (appareils électroniques et électriques)
- Les P'tits joueurs pour promouvoir leur association et faire des jeux de société
- La médiathèque pour revendre les livres en désherbage et promouvoir les activités de la médiathèque avec un coin lecture
- L'abeille Normande et l'apiculteur cormellois pour présenter le métier et vendre sa production de miel

Des animations ont également eu lieu au cours de l'après-midi :

- Un spectacle « L'Odyssée des Lueu'R » financé par le SYVEDAC : 25 personnes y ont assisté
- Une animation « soigneur en centre de soins » qui était proposée par la Dame Blanche 30 enfants se sont relayés sur le stand
- Deux balades sophro-nature qui étaient proposées gracieusement par Mme Manuella PIERRE, sophrologue à Cormelles le Royal : 12 personnes y ont participé.

La distribution des sacs de compost s'est bien déroulée et était limitée à deux sacs par famille. Les 3/4 du compost ont été distribués

Entre 300 et 500 personnes se sont relayées toute l'après-midi au niveau des stands. Pour information, 138 familles cormelloises ont retiré des sacs de compost.

Une buvette était organisée depuis 9 ans par le Local Jeunes. Cette année, au regard de la très faible consommation des années précédentes, il a été décidé de ne pas faire de buvette. De nombreux exposants et Cormellois se sont étonnés qu'il n'y ait pas de buvette. Une réflexion sera menée pour la reconduire l'année prochaine.

Le bilan financier de cette semaine est présenté aux membres de la Commission, beaucoup d'animations et l'ensemble des spectacles ont été financés par le SYVEDAC.

Les membres de la Commission remercient les services municipaux pour leur implication dans la réussite de cette semaine.

Des courriers seront envoyés au SYVEDAC et à Caen la mer pour les remercier de leur participation à ce projet.

## **Semaine du Développement Durable 2025 :**

Suite à sa concertation avec M. Le Maire, M. LIZORET informe les membres de la Commission que le thème pour l'année prochaine pourrait être l'eau et le cycle de l'eau.

Les enseignants seront informés courant juin de cette proposition.

S'ils acceptent de travailler sur ce thème pour le PAPP, une réunion de rentrée aura lieu dans chaque école pour définir avec les enseignants les activités qu'ils souhaitent mettre en place.

Pour rappel : ils ont travaillé en 2019 sur l'eau, en 2020 et 2021 sur la biodiversité, en 2022 sur les énergies, en 2023 sur le bien consommer et en 2024 sur les déchets.

La semaine du développement durable pourrait avoir lieu du 19 au 24 mai 2025.

## **Charte éco-responsable**

Les membres de la Commission ont reçu le projet de charte éco-responsable pour effectuer la relecture et réfléchir sur une simplification de la présentation à destination des associations.

Avec ce projet, il est prévu de mettre à disposition aux associations volontaires différents supports : guide des structures locales, signalétiques spécifiques (locaux, poubelles, manifestations ...) ....

### **Commission du 13 juin 2024**

## **Fête en famille**

Les membres de la Commission ont mentionné l'organisation de la tenue du stand développement durable de la Commune lors de la Fête en Famille puisque cette manifestation a désormais lieu en même temps que les élections législatives.

M. LIZORET se charge d'installer et de décorer le stand le samedi soir ou le dimanche matin. Les services techniques lui apporteront les documents et sacs (recyclables et bouteilles fournis par le SYVEDAC) qui se trouvent à la mairie et qui seront mis à disposition du public. Les membres de la commission se relayeront pour la tenue du stand qui pourra rester vide par moment.

## **Les projets du Conseil Municipal des Jeunes**

Les enfants du CMJ ont présenté le 13 avril les idées de projet qu'ils souhaiteraient mettre en place dans la Commune.

Les élus leur ont proposé de revenir vers eux pour leur faire part de leur avis sur ces propositions.

Les membres de la Commission examinent donc ces projets et leur faisabilité.

### **Faire une maison pour les hérissons.**

Les élus précisent qu'une action est en cours avec le GMN (Groupe Mammalogique Normand) « Piqu'en ville ». Actuellement 13 Cormellois se sont inscrits pour faire des passages à hérisson dans leurs propriétés.

Une action pourrait être menée à la rentrée prochaine avec une classe volontaire pour une présentation du hérisson et de son habitat par le GMN avec création d'abri à hérisson. Une caméra pourra être installée à un emplacement repéré et les élèves pourront suivre la vie du hérisson tout au long de l'année.

### **Entretien des espaces verts avec des animaux.**

Les membres de la Commission indiquent que pour avoir des animaux dans les espaces verts et notamment dans les vallées, il faudrait créer des enclos sur une très grande surface et donc réduire drastiquement l'accès à la Vallée.

Cette idée n'est pas retenue par les membres de la commission.

### **Réaliser une campagne de stérilisation des chats abandonnés**

M. LIZORET indique que la SPA et la fourrière organisent déjà ce genre de campagnes de stérilisation (après capture) et que la Commune peut s'appuyer sur cette structure en cas de besoin.

### **Plus d'abris à vélos**

La Commission continuera prochainement d'étudier les espaces susceptibles d'accueillir de nouveaux abris à vélos.

### **Créer plus de pistes cyclables**

Une nouvelle piste cyclable a été réalisée route de Soliers. Les membres de la Commission indiquent que, conformément au schéma cyclable cormellois voté par le Conseil Municipal, dès que des travaux sont réalisés dans des quartiers cormellois, la question des pistes cyclables est soulevée et que des aménagements spécifiques sont proposés ou réalisés.

Les membres de la Commission prévoient également de proposer pour les nouvelles liaisons douces et pistes cyclables récemment mises en place des panneaux d'indication des temps pour rejoindre les principaux axes de la commune (à pied, à vélo).

### **Organiser une course ou une randonnée vélo**

Les membres de la Commission mènent actuellement une réflexion pour participer à la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre. Une action pourrait être menée avec la maison du vélo pour un atelier de réparation des vélos et de gravure de numéros d'identification avec une proposition de balade en vélo sur les liaisons douces de la Commune.

La commission réfléchit également à participer aux actions « Mai en vélo » et notamment l'organisation d'une balade nature dans les liaisons douces de la Commune avec des arrêts à des endroits spécifiques et où des pauses « nature » ou atelier de sensibilisation seraient mises en place : présentation du programme piqu'en ville, de la mare pédagogique, du programme TEN....

### **Plus d'espaces verts dans les écoles**

Les membres de la Commission ont pris connaissance du réaménagement de la cour de l'école des Verts Prés dans lequel est prévu la plantation et la création d'espaces verts.

### **Utiliser des légumes de l'école : créer un jardin dans l'école**

Plusieurs projets de création de jardin au sein de l'école ont vu le jour au fur et à mesure des années. Le problème de ces jardins est qu'ils dépendent essentiellement de la volonté des enseignants de mener à bien ce projet sur plusieurs années et les récoltes des fruits et légumes se déroulent souvent l'été quand les élèves sont en vacances.

Les membres de la commission pensent qu'il serait préférable que les écoles s'associent à un projet de jardin partagé où les habitants prendraient le relais lors des périodes de vacances et dont l'emplacement serait situé à proximité de l'école mais en dehors de son enceinte pour un accès plus facile.

Parmi les autres idées du CMJ, il y a la demande de plus de boîtes à livres. M. LIZORET indique que les boîtes à livres devraient être prochainement réhabilitées.



## Charte éco-responsable

Les membres de la Commission ont proposé un visuel de présentation du projet de la charte éco-responsable à destination des associations.

La réalisation sera effectuée cet été pour une présentation lors de la prochaine commission qui aura lieu en septembre prochain.

\*\*\*\*\*

**Delib20240602**

**OBJET : Cantine à 1 € - Mise en place d'une tarification sociale dans le service de restauration scolaire municipale**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a instauré un dispositif d'aide pour encourager la mise en place d'une tarification sociale, basée sur les revenus des familles, dans les services de restauration scolaire des Communes de moins de 10 000 habitants.

Ce dispositif comprend :

- une aide financière de 3 € par repas pour les Communes de moins de 10 000 habitants qui adoptent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.
- une bonification de 1 € pour les collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi EGalim.

Toutes les Communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) Péréquation peuvent bénéficier de cette aide, et l'État s'engage pour une durée de 3 ans par le biais d'une convention signée avec la collectivité.

Dans ce contexte, le conseil municipal souhaite adhérer à ce dispositif.

Pour cela, il est nécessaire de respecter les conditions fixées par l'État :

- la Commune de Cormelles-le-Royal doit être éligible à la Dotation de Solidarité Rurale.
- les repas doivent concerner les élèves de toutes les écoles du premier degré.
- le service de restauration scolaire doit proposer au moins trois tranches tarifaires basées sur le quotient familial, dont une inférieure à 1 € et une supérieure à 1 €.
- une délibération du conseil municipal doit établir cette tarification sociale pour une durée fixe ou illimitée.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la bonification EGalim de 1 € concerne toutes les Communes et EPCI répondant aux critères d'éligibilité du dispositif de tarification sociale des cantines, inscrivant l'ensemble de leurs cantines avec leur SIRET sur la plateforme publique "ma cantine" et respectant les obligations de la loi EGalim.

Une simulation pour l'année 2024, réalisée par les services financiers, a montré que la mise en place d'une tarification sociale à 1 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 €, couplée à l'aide de l'État de 4 € par repas, permettrait de réduire le coût de la restauration scolaire d'environ 61 000 €.

Les commissions des affaires scolaires et des finances proposent de diminuer le prix du repas pour les familles qui ne bénéficient pas de ce dispositif.

Dans le respect des éléments précédents, il est proposé au conseil municipal :

- De fixer la tarification sociale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

<b>TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 1 001 € à 1 200 €	de 621 € à 1 000 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	2.82 €				
Repas enfant élémentaire	2.38 €	1.54 €	1.00 €	1.00 €	0.80 €
Repas enfant maternelle	2.20 €	1.39 €	1.00 €	1.00 €	0.77 €
Panier repas	1.05 €				

<b>TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES NON CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	7.04 €				
Repas enfant élémentaire	6.46 €	5.36 €	4.33 €	2.13 €	1.03 €
Repas enfant maternelle	6.23 €	5.17 €	4.17 €	2.06 €	1.00 €
Panier repas	1.37 €				

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de la mise en œuvre des tarifs proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée illimitée jusqu'à la prochaine révision des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant.
- approuve les termes de la convention ci-annexée pour une durée de 3 ans.
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Delib20240603**

**OBJET : Tarifs de la garderie périscolaire**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour la garderie périscolaire.

<b>TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LES CORMELLOIS</b>						
		Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial		au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Matin	7 h 30 à 8 h 00	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €
Matin	8 h 00 à 8 h 30	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €
Soir	16 h 30 à 17 h 00	1.29 €	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.83 €
Soir	17 h 00 à 17 h 30	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €
Soir	17 h 30 à 18 h 00	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €
Soir	18 h 00 à 18 h 30	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €

<b>TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LES NON CORMELLOIS</b>						
		Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial		au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Matin	7 h 30 à 8 h 00	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €
Matin	8 h 00 à 8 h 30	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €
Soir	16 h 30 à 17 h 00	1.64 €	1.49 €	1.34 €	1.19 €	1.04 €
Soir	17 h 00 à 17 h 30	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €
Soir	17 h 30 à 18 h 00	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €
Soir	18 h 00 à 18 h 30	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €

**Delib20240604**

**OBJET : Tarifs de l'accueil de loisirs**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour l'accueil de loisirs

<b>TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Journée sans repas	10.43 €	9.27 €	8.12 €	6.95 €	5.80 €
Journée avec repas	15.40 €	14.24 €	13.09 €	11.92 €	10.77 €
Demi-journée sans repas	5.73 €	5.09 €	4.46 €	3.83 €	3.18 €
Demi-journée avec repas	10.71 €	10.06 €	9.43 €	8.80 €	8.16 €
Journée camping	30.81 €	28.49 €	26.18 €	23.84 €	21.54 €

<b>TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES NON CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Journée sans repas	13.56 €	12.05 €	10.56 €	9.03 €	7.54 €
Journée avec repas	20.03 €	18.52 €	17.02 €	15.50 €	14.00 €
Demi-journée sans repas	7.45 €	6.62 €	5.80 €	4.97 €	4.14 €
Demi-journée avec repas	13.92 €	13.08 €	12.26 €	11.44 €	10.60 €
Journée camping	40.05 €	37.03 €	34.04 €	30.99 €	28.00 €

**Delib20240605**

**OBJET : Tarifs du Local Jeunes**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour le Local Jeunes

<b>TARIFS LOCAL JEUNES POUR LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Journée camping	30.81 €	28.49 €	26.18 €	23.84 €	21.54 €

<b>TARIFS LOCAL JEUNES POUR NON LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Journée camping	40.05 €	37.03 €	34.04 €	30.99 €	28.00 €

<b>PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU LOCAL JEUNES POUR LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Taux de participation	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %

<b>PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU LOCAL JEUNES POUR LES NON CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Taux de participation	71.50 %	65 %	58.5 %	52 %	45.50 %

**Delib20240606**

**OBJET : Tarifs de l'Espace de Vie Sociale – l'Espace Cormel'lien**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des tarifs de l'Espace de Vie Sociale – l'espace Cormel'lien :

Le règlement d'une activité se fait à l'inscription.

Accueils et Atelier(s)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnements individuels</li><li>• V.A.D</li><li>• Accueil des familles : espace libres</li><li>• Partages de pratiques</li><li>• Café papote</li></ul>	<b>GRATUIT</b>
Repas partagé(s)	Sur demande et organisation avec les habitants	<b>GRATUIT</b>
Activité(s) / Animation(s)	Prestation	<b>2 €</b>
Petite(s) sortie(s)	Prestation ≤ 10 €	<b>2 €</b>
Sortie(s)	Entre 10 € et 20 €	<b>3 €</b>
Grande(s) sortie(s)	≥ 20 €	<b>4 €</b>

En cas de maladie rendant la pratique de l'activité impossible, le remboursement est possible sur demande adressée au Maire et accompagnée d'un justificatif. La demande de remboursement sera alors étudiée.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prévenir l'animatrice-coordinatrice de l'arrêt d'une activité.

**Delib20240607**

**OBJET : Versement d'une participation à l'école Saint-Jean**

Vu la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959,

Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire n°2007-142 du 27 août 2007,

Vu la délibération de principe n°2004.06.01 adoptée par le conseil municipal le 28 juin 2004, relative aux conditions d'attribution d'une participation à l'école Saint-Jean,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une participation à l'école Saint-Jean pour l'année 2024 à hauteur de 50 % du coût d'un enfant scolarisé dans une école publique de Cormelles le Royal, soit une participation de 19 689,63 € (29 enfants) pour l'école Saint-Jean. Les crédits nécessaires au paiement de cette participation sont prévus au budget.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Delib20240608**

**OBJET : Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de coordinateur de la vie sociale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 suite à une réorganisation interne. Le coordinateur de l'Espace de Vie Sociale (EVS) aura en charge la création, la gestion et l'animation de ce pôle. Il concevra et conduira des projets d'animation globale en lien avec la vie locale et contribuera à renforcer la cohésion sociale et à lutter contre l'exclusion.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière animation du cadre d'emplois des animateurs au grade d'animateur.

Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues et après le délai légal de parution de la vacance d'emploi d'un mois, le recrutement d'un fonctionnaire s'est avéré infructueux, l'emploi peut donc être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie B conformément à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans et reconduit par décision expresse dans la limite de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'animateur, au 8<sup>ème</sup> échelon, Indice Majoré 420.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer l'emploi permanent de coordinateur d'espace de vie sociale à temps complet de catégorie B filière animation du cadre d'emplois des animateurs au grade d'animateur pour exercer les fonctions de gestion, d'animation du pôle de l'espace de vie sociale et de conduite des projets d'animation globale en lien avec la vie locale pour renforcer la cohésion sociale et lutter contre l'exclusion, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent, suite au recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service.
- de préciser que ce contrat sera conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de six ans.
- de préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'animateur du cadre d'emplois des animateurs par référence à l'indice majoré 420.
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le règlement intérieur de l'Espace de Vie Sociale – L'espace Cormel'lien comme suit :

## **Règlement intérieur de l'Espace de Vie Sociale L'espace Cormel'lien**

L'Espace de Vie Sociale nommé l'espace Cormel'lien est un service de la politique sociale de Cormelles le Royal. Il est soumis à la même réglementation générale que le règlement intérieur de la ville, tout en disposant d'une annexe spécifique qui lui est propre.

### **1. Personnes concernées par le règlement intérieur**

Le présent règlement est applicable à toute personne accueillie au sein de l'Espace de Vie Sociale, à savoir : personne privée sans discrimination d'âge, de sexe, d'origine ou de condition sociale, ou représentant d'une personne morale (associations, institutions, prestataires ...) et les bénévoles qui signent une convention avec l'Espace Cormel'lien.

### **2. Fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale**

L'accueil de l'Espace de Vie Sociale est ouvert au public accueilli sur les horaires d'ouverture suivants :

#### **Hors vacances scolaires**

- Lundi de 9 h à 17 h
- Mardi de 13 h 30 à 17 h
- Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Jeudi de 13 h 30 à 17 h et de 18 h à 21 h (une fois par mois)
- Vendredi de 9 h 30 à 12 h
- Samedi de 9 h 30 à 12 h (une fois par mois).

#### **Vacances scolaires**

- Lundi de 9 h à 17 h
- Mardi de 9 h à 17 h
- Mercredi de 9 h à 17 h
- Jeudi de 9 h à 17 h
- Vendredi de 9 h à 17 h.

**Les horaires d'accueil sont sujets à modification en fonction du programme proposé.**

Les activités proposées se déroulent principalement dans les bâtiments et espaces communaux.



### 3. Activités

#### a. **Inscriptions**

L'inscription est obligatoire pour toute participation à une activité qui fait appel à un partenaire extérieur. Elle se fait auprès de l'animatrice – coordinatrice ainsi qu'auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Concernant les ateliers et accueils proposés au sein de l'Espace de Vie Sociale, la participation ne nécessite pas toujours d'inscription préalable. Lorsque l'inscription est nécessaire, cela sera précisé sur les supports de communication.

#### b. **Participation**

En cas d'empêchement, l'usager doit prévenir l'animatrice-coordinatrice de son absence.

#### c. **Tarifs**

Les tarifs font l'objet d'une délibération du conseil municipal de Cormelles le Royal. Le règlement se fait en espèce ou en chèque, à l'inscription d'une activité.

Accueils et Atelier(s)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnements individuels</li><li>• V.A.D</li><li>• Accueil des familles : espaces libres</li><li>• Partages de pratiques</li><li>• Café papote</li></ul>	<b>GRATUIT</b>
Repas partagé(s)	Sur demande et organisation avec les habitants	<b>GRATUIT</b>
Activité(s) / Animation(s)	Prestation extérieure	<b>2 €</b>
Petite(s) sortie(s)	Prestation ≤ 10 €	<b>2 €</b>
Sortie(s)	Entre 10 € et 20 €	<b>3 €</b>
Grande(s) sortie(s)	≥ 20 €	<b>4 €</b>

#### d. **Remboursement**

En cas de maladie rendant la pratique de l'activité impossible, le remboursement est possible sur demande, adressée au régisseur et accompagnée d'un justificatif. La demande de remboursement sera alors étudiée.

Il est de la responsabilité de la personne accueillie de prévenir l'animatrice-coordinatrice de l'arrêt d'une activité.

### 4. Bénévolat

L'Espace de Vie Sociale peut accueillir des initiatives menées par des bénévoles, qu'ils soient usagers ou non. Pour chaque action, les bénévoles seront couverts par l'assurance de la Mairie de Cormelles le Royal. Une convention devra être signée au préalable.

### 5. Intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs doivent se conformer aux règles générales applicables à tous les usagers.

## **6. Droit à l'image**

L'Espace de Vie Sociale, afin de réaliser la promotion de ses activités et animations, pourra être amené à utiliser des photographies du public accueilli sur différents supports (site internet de la ville, newsletter, plaquettes, diaporamas...). Tout usager ne souhaitant pas que son image soit utilisée, devra le signifier sur le formulaire de contact.

## **7. Règlement Général sur la Protection des Données personnelles**

Les données collectées par l'Espace de Vie Sociale ne servent qu'à la gestion de ses activités. Elles sont conservées par l'espace Cormel'lien tant que la personne est inscrite aux activités de l'espace, elles sont traitées de manière strictement confidentielle et ne seront en aucun cas divulguées à des tiers.

Conformément à la loi "*informatique et libertés*", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : l'Espace de Vie Sociale au 07.43.36.66.03 ou auprès du consultant pour la protection des données personnelles sur la boîte mail suivante : [dpo-rgpd@cormellesleroyal.fr](mailto:dpo-rgpd@cormellesleroyal.fr).

## **8. Règles générales applicables à tous les usagers, bénévoles ou non**

L'espace de Vie Sociale est un lieu d'écoute et de partage où les principes de neutralité, laïcité, mixité, solidarité et promotion du lien social sont acceptés et respectés. La participation et le partenariat des habitants doivent être encouragés, dans le respect des possibles et des freins de chacun ainsi que de la dignité humaine.

Les usagers de l'Espace de Vie Sociale s'engagent à respecter les règles habituelles de "*vie commune*" et notamment :

- ✓ le respect des personnes, quelles qu'elles soient.
- ✓ le respect du matériel, des lieux et de leurs abords utilisés par les usagers dans le cadre de la pratique des activités proposées par l'EVS.
- ✓ la ponctualité pour l'arrivée aux ateliers et animations proposés.

## **9. Règles applicables aux accueils et activités pratiqués avec un mineur**

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux. Aucun mineur ne doit être laissé seul au sein des différents lieux de l'Espace de Vie Sociale.

## **10. Respect**

Toute personne fréquentant l'Espace de Vie Sociale est tenue de respecter les autres personnes accueillies ainsi que le personnel. Tout comportement violent, discriminatoire ou irrespectueux est strictement interdit et pourra donner suite à des conséquences dans le respect de la loi.

## **11. Hygiène et sécurité**

L'Espace de Vie Sociale accueille, propose et conduit des animations/des sorties auprès du public dans un environnement où :

- ✓ il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans locaux en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue.
- ✓ il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux (C. santé pub., art. L.3511-7-1), conformément à la loi en vigueur.
- ✓ il est strictement interdit d'introduire : des boissons alcoolisées ou de la drogue, des armes, munitions, substances explosives, inflammables ou volatiles, et d'une manière générale toute substance dangereuse, et tout objet susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens.
- ✓ tout objet roulant (bicyclettes, rollers, patinettes, planches à roulettes, etc.), à l'exception des poussettes, devra être rangé dans les lieux prévus à cet effet.
- ✓ chacun doit veiller à la propreté des locaux.

## **12. Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur peut être modifié afin de mieux répondre aux besoins des personnes accueillies et de s'adapter aux évolutions réglementaires ou organisationnelles.

Les modifications approuvées du règlement intérieur seront communiquées aux personnes accueillies par affichage dans les locaux de l'Espace de Vie Sociale. Elles entreront en vigueur à la date fixée par le conseil municipal lors de l'adoption et/ou de la modification.

**Delib20240610**

**OBJET : Attribution d'une subvention au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est géré par le Département.

Ce fonds intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement du secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

Le Département propose deux modalités de calcul de cette participation :

- nombre d'habitants multiplié par 0,17 €
- nombre de logements sociaux multiplié par 2,85 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de calculer la participation financière de la Commune sur la base du nombre d'habitants multipliée par 0,17 €.
- d'attribuer en conséquence une participation d'un montant de 879,00 € au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2024.

**Delib20240611**

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 160 € au Comité de Jumelage Belge Cormelles le Royal – Libramont-Chevigny**

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN explique que Madame Pascale BOURSIN, Maire-Adjointe, a accompagné la délégation cormelloise du Comité de jumelage Cormelles le Royal – Libramont-Chevigny, en Belgique lors du week-end de l'ascension.

Malheureusement nous n'avions pas été prévenus qu'il était prévu de fêter les 10 ans de la signature officielle de la Charte de Jumelage. Madame BOURSIN a donc demandé aux représentants du Comité de Jumelage de bien vouloir acheter un cadeau (un olivier) pour le compte de la Commune, sur place.

Il est proposé de rembourser le Comité de Jumelage Cormelles le Royal – Libramont-Chevigny en lui attribuant une subvention exceptionnelle à hauteur des frais engagés.

Oùï cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 160 € au Comité de Jumelage Cormelles le Royal – Libramont-Chevigny.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Delib20240612**

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants dans le cadre de l'organisation de la cérémonie du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Cormelles le Royal**

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, rappelle que le 19 juillet prochain, se déroulera la cérémonie du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Cormelles le Royal.

L'association des Anciens Combattants de Cormelles le Royal, en lien avec l'association des Anciens Combattants de la Commune d'Ifs, a pour projet d'aller chercher la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris afin de la rapporter pour les commémorations cormelloises et ifoises. Cette organisation représente un coût non négligeable pour l'association.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Anciens Combattants de Cormelles le Royal pour mener à bien ce projet.

Oùï cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Anciens Combattants de Cormelles le Royal pour aller chercher la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris afin de la rapporter pour la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Delib20240613**

**OBJET : Avenant à la convention signée entre la Commune de Cormelles le Royal et la FREDON dans le cadre de la lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados**

La FREDON propose à Monsieur le Maire de signer un avenant à la convention de lutte collective contre le frelon asiatique dans le département du Calvados , tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention 2022-2026 de lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**Delib20240614**

**OBJET : Convention entre la Commune de Cormelles le Royal, la Communauté Urbaine Caen la mer et la Commune de Grentheville dans le cadre du réaménagement du chemin rural dit de Grentheville**

Lors de sa séance du 19 décembre 2019, la Communauté Urbaine Caen la mer a arrêté un schéma cyclable communautaire.

Pour ces itinéraires, la Communauté Urbaine Caen la mer assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération d'aménagement et contribue à l'entretien des voies.

La Communauté Urbaine Caen la mer souhaite aménager une voie verte devant relier les Communes de Cormelles le Royal et Grentheville via le chemin rural dit de Grentheville.

Il convient alors d'établir une convention entre la Communauté Urbaine Caen la mer, maître d'ouvrage de la voie verte et le gestionnaire de voirie concerné, les Communes de Cormelles le Royal et de Grentheville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté Urbaine Caen la mer et la Commune de Grentheville, la convention dans le cadre du réaménagement du chemin rural dit de Grentheville, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**Delib20240615**

**OBJET : Convention avec le Département du Calvados – Octroi d'une subvention d'actions collectives de soutien à la fonction parentale**

La Commune porte un projet d'accompagnement à la parentalité intitulé "Etre parents ensemble à Cormelles le Royal".

Neuf rendez-vous seront proposés, mêlant temps d'échanges, d'informations et ateliers parents-enfants. Ces actions s'adresseront aux parents en devenir comme aux parents ayant actuellement des enfants entre 0 et 18 ans.

Ce type de projet peut être soutenu par le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec le Département du Calvados, la convention portant octroi d'une subvention de 600 euros concernant le projet "Etre parents ensemble à Cormelles le Royal", telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**Delib20240616**

**OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, il a :

**Au titre de la délégation n°4 :** *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
<b>AF DISTRIBUTION</b>	<b>30 PACKS DE GRANDES BOUTEILLES D'EAU POUR L'ETE ( 10 stade + 10 orée + 10 halle)</b>	11/06/2024	50,00 €
	<b>400 CALENDRIERS DE L'AVENT enfants des écoles</b>	14/06/2024	716,00 €
	<b>BOISSONS ELUS ET PERSONNEL COMMUNAL FETE EN FAMILLE / LES BEAUX JOURS / LIBERATION CLR</b>	27/05/2024	422,01 €
	<b>BOISSONS ELUS ET PERSONNEL COMMUNAL FETE EN FAMILLE /LES BEAUX JOURS</b>	13/06/2024	100,00 €
<b>Total AF DISTRIBUTION</b>			<b>1 288,01 €</b>
<b>ALTER BURO</b>	<b>fournitures administratives</b>	05/06/2024	1 635,49 €
<b>Total ALTER BURO</b>			<b>1 635,49 €</b>

APAJH ATELIER CONTACT	PRESTATION PONCTUELLE ESPACES VERTS EXTENSION DU BOIS	31/05/2024	1 470,00 €
<b>Total APAJH ATELIER CONTACT</b>			<b>1 470,00 €</b>
ARIMA CONSULTANTS	Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance	21/05/2024	1 200,00 €
<b>Total ARIMA CONSULTANTS</b>			<b>1 200,00 €</b>
BAYEUX AVENTURE	24 FORFAITS EXPLORATEUR 30/07/2024	31/05/2024	300,00 €
	30 FORFAITS AVENTURE ACCUEIL DE LOISIRS 02/08/2024	31/05/2024	495,00 €
	40 FORFAITS AVENTURES 01/08/2024 ACCUEIL DE LOISIRS	31/05/2024	660,00 €
<b>Total BAYEUX AVENTURE</b>			<b>1 455,00 €</b>
BERGERAT MONNOYEUR	VISITE ENTRETIEN MATERIEL 906M-0K5601627	28/05/2024	1 076,81 €
<b>Total BERGERAT MONNOYEUR</b>			<b>1 076,81 €</b>
CAMPUS FORMATION	FORMATION CACES R486A PLATES FORMES ELEVATRICE MOBILES DE PERS. CATEGORIE B NOVICE MR LEFRANC	24/05/2024	684,00 €
	FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE H0V/BS/BE MANOEUVRE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE	24/05/2024	2 160,00 €
<b>Total CAMPUS FORMATION</b>			<b>2 844,00 €</b>
GOUVILLE	2 FRITEUSES ELECTRIQUES 400 V POUR ASSOCIATIONS	22/05/2024	4 331,35 €
	2 RECUPERATEURS D'HUILE POUR LES DEUX FRITEUSES	12/06/2024	348,00 €
	DIAGNOSTIC DE PANNE LAVE VAISSELLE PRIMAIRE VALLEE	13/06/2024	181,51 €
<b>Total GOUVILLE</b>			<b>4 860,86 €</b>
JCS	1 AUTOLAVEUSE MULTIWASH PRO 340 PUMP + 1 AUTOLAVEUSE BOLERO FULL 26/6AH 36 CM MODE ECO 2.4 H	06/06/2024	7 371,31 €
<b>Total JCS</b>			<b>7 371,31 €</b>
LEGALLAIS	10 CONTENEURS BOX PALETTE SB 10 -F EN PLASTIQUE NVX ATELIERS	07/06/2024	7 392,48 €
	BACHE VERTE + EMBOUTS DE RECHANGE MAIRIE CDE N° 30129167	13/06/2024	47,45 €
	DIVERS COLLIERS D'INSTALLIONS FETE EN FAMILLE CDE N° 30110961	13/06/2024	2 133,96 €
	DIVERS CYLINDRES + CLES PORTES VESTIAIRES STADE	24/05/2024	1 194,67 €
	DIVERS ECROUS A2 PRIM VALLEE CDE N° 30063055	13/06/2024	25,46 €
	DIVERS FORETS BETON ATELIERS CDE N° 29993742	07/06/2024	472,87 €

	DIVERS FOURNITURES LOCAL BOULISTE	06/06/2024	267,83 €
	ECROU A2 BORGNE CDE N° 30063055	07/06/2024	25,46 €
	MANCHON/BOUCHON/COUDE POMPE ATELIERS CDE N° 80609532	13/06/2024	102,98 €
	MOUSSE DOUFLINE FETE EN FAMILLE CDE N° 30087042	13/06/2024	303,40 €
	PAUMELLES BICHR DROITE ET GAUCHE PRIMAIRE VALLEE	12/06/2024	14,11 €
	RACCORD ET TUYAU POMPE ATELIERS CDE N° 80609487	13/06/2024	224,50 €
	RUBAN DE SIGNALISATION 5CM X 100 PRIMAIRE VALLEE CDE N° 29994730	07/06/2024	82,20 €
	SANDOW PLAST FETE EN FAMILLE CDE N° 30075802	13/06/2024	71,64 €
	TABLEAU BLC MAGNET MAIRIE CDE N° 30058940	07/06/2024	343,15 €
	TAPIS PROTECH ATELIERS CDE N° 30030600	07/06/2024	476,45 €
<b>Total LEGALLAIS</b>			<b>13 178,61 €</b>
<b>MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR</b>	<b>FOURNITURES SCOLAIRES GS DRAKKARS</b>	06/06/2024	701,69 €
	<b>FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE</b>	03/06/2024	679,21 €
		06/06/2024	337,77 €
		31/05/2024	55,62 €
	<b>FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE</b>	29/05/2024	446,51 €
<b>Total MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR</b>			<b>2 220,80 €</b>
<b>MULTI SERVICES NORMANDIE</b>	<b>4 M² SOL SOUPLE COULEDE SECURITE + 41 M² SOL SOUPLE COULE DE CONFORT P/JEU COUR MATERN. VERT PRES</b>	22/05/2024	5 379,58 €
<b>Total MULTI SERVICES NORMANDIE</b>			<b>5 379,58 €</b>
<b>PROLIANS</b>	<b>FOURNITURES 15 PANNEAUX + 25 POTEAUX + 25 PLATINES +300 FIXATIONS 2 PORTILLONS P/SECURISATION ATELIE</b>	04/06/2024	4 536,73 €
<b>Total PROLIANS</b>			<b>4 536,73 €</b>
<b>SA LEROY MERLIN</b>	<b>PARASOLS AVEC LESTES FETE EN FAMILLE</b>	29/05/2024	1 400,00 €
<b>Total SA LEROY MERLIN</b>			<b>1 400,00 €</b>
<b>SA MANUTAN COLLECTIVITES</b>	<b>1 BIBLIOTHEQUE H185 CM + 1 BIBLIOTHEQUE QUATUOR HAUT OUVERT BAS 2 PORTES + 5 JERRICANS + 2 MALLES AL</b>	31/05/2024	1 617,74 €
<b>Total SA MANUTAN COLLECTIVITES</b>			<b>1 617,74 €</b>



<b>SARL CLOSYSTEM</b>	<b>FOURNITURE TRANSPORT ET POSE D'UN PARE-BALLONS AU STADE TERRAIN NOEL MARIE</b>	27/05/2024	5 754,00 €
	<b>FOURNITURE TRANSPORT POSE CLOTURE ET PORTILLONS MATERNELLE VERTS PRES</b>	22/05/2024	9 511,20 €
	<b>POTEAUX METALLIQUES + PANNEAUX TREILLIS + PLINTHES + KITS OCCULTATIONS P/CLOTURE EN FACADE MATERN.VP</b>	22/05/2024	3 837,60 €
<b>Total SARL CLOSYSTEM</b>			<b>19 102,80 €</b>
<b>SARL ESPACE URBAIN</b>	<b>1 TABLE PIM POM MATERNELLE 122*122*55 TABLE PIQUE NIQUE COUR MATERNELLE DES VERTS PRES</b>	24/05/2024	716,40 €
	<b>2 BANQUETTES HEXAGONALE ESCAPADE MATERNELLE DIAMETRE 180 TOUR ARBRE COUR MATERNELLE DES VERTS PRES</b>	24/05/2024	2 044,80 €
	<b>3 BACS A SABLE 130*140 BEIGE + 3 BACHES MICROPERFOREE COUR MATERNELLE DES VERTS PRES</b>	24/05/2024	3 443,62 €
	<b>6 JARDINIERS PEDAGOGIQUES 102*78*60 + 2 TABLES DE REMPOTAGE + 2 TABLES DE REMPOTAGE COUR MATERN.VE</b>	24/05/2024	4 742,40 €
<b>Total SARL ESPACE URBAIN</b>			<b>10 947,22 €</b>
<b>SAS AUTOCARS LE MONNIER FILS</b>	<b>LOCATION BUS SANS CHAUFFEUR 2024</b>	30/05/2024	21 456,00 €
<b>Total SAS AUTOCARS LE MONNIER FILS</b>			<b>21 456,00 €</b>
<b>SAS JARDIN SERVICES FOURNITURES</b>	<b>ACHAT DE GAZON STADE</b>	31/05/2024	2 205,08 €
<b>Total SAS JARDIN SERVICES FOURNITURES</b>			<b>2 205,08 €</b>
<b>SAS MASSELIN</b>	<b>GRILLE BARBECUE INOX + PORTE ACCESOIRES MANIFESTATIONS</b>	24/05/2024	1 950,00 €
<b>Total SAS MASSELIN</b>			<b>1 950,00 €</b>
<b>SAS SEDI</b>	<b>20 TABLES LIFETIME LUXE 183*76 ENCASTRABLE + 10 GUIRLANDES MAILLE 10 M D-DAY 4 PAYS</b>	11/06/2024	2 793,36 €
	<b>GUIDE DU MARIAGE DES ETRANGERS ET 25 FORMULAIRES CELEBRATION PARRAIN CIVIL CHEMISE</b>	31/05/2024	143,58 €
<b>Total SAS SEDI</b>			<b>2 936,94 €</b>
<b>SAVOIR PLUS (SADEL)</b>	<b>FOURNITURES SCOLAIRES GS DRAKKARS</b>	06/06/2024	508,03 €
	<b>FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE</b>	03/06/2024	568,57 €
		13/06/2024	591,16 €
		31/05/2024	44,06 €
	<b>FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE</b>	29/05/2024	698,82 €
<b>Total SAVOIR PLUS (SADEL)</b>			<b>2 410,64 €</b>

<b>SBV</b>	<b>20 BLOCS BETON 80*80*80</b>	22/05/2024	2 658,00 €
<b>Total SBV</b>			<b>2 658,00 €</b>
<b>SCHILLER FRANCE</b>	<b>3 PACKS MOBILITE FRED PA-1 DEA AVEC REPRISE 3 DEFIBRILATEURS AVEC MODIF CONTRAT MAINTENANCE</b>	04/06/2024	2 972,11 €
<b>Total SCHILLER FRANCE</b>			<b>2 972,11 €</b>
<b>SCP L2 ARCHITECTES - LUCET ET LORGEUX</b>	<b>MISSION POUR DIAGNOSTIC OPERATIONNEL DES SALLES DU PARC</b>	31/05/2024	6 000,00 €
<b>Total SCP L2 ARCHITECTES - LUCET ET LORGEUX</b>			<b>6 000,00 €</b>
<b>SYNBIRD</b>	<b>ABONNEMENT PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE CNI/PASSEPORT AJUSTEMENT</b>	12/06/2024	1 200,00 €
<b>Total SYNBIRD</b>			<b>1 200,00 €</b>
<b>VIRIA LES COMB DE NDIE</b>	<b>REFECTION EN APPARENT DES CANALISATIONS CHAUFFAGE (A/R) SALLE 4 MATERNELLE VP</b>	07/06/2024	5 538,00 €
<b>Total VIRIA LES COMB DE NDIE</b>			<b>5 538,00 €</b>

**Au titre de la délégation n°8 :** *prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.*

- délivré une concession de 30 ans,
- délivré une concession de 50 ans,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

---